

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

Chambre des actions collectives  
COUR SUPÉRIEURE

N° de dossier : 500-06-000777-157

**Martin Robichaud**

-et-

Toutes les personnes physiques ayant acquis au Québec d'Intrawest ULC, ou de l'une de ses filiales ou sociétés liées, des points du Club Intrawest, à l'exception de celles qui s'en sont départis avant l'introduction, en 2007, d'un prix plancher de revente de ces points devant être respecté pour transférer les pleins avantages liés à ces points et à la participation au Club Intrawest

Partie demanderesse

c.

**Intrawest ULC**

Partie défenderesse

---

**1<sup>ER</sup> PROTOCOLE DE L'INSTANCE (en matière civile)**  
**PAGE DE PRÉSENTATION**  
**Cour supérieure du Québec, division de Montréal**

---

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page lors du dépôt au dossier de la cour du **1<sup>er</sup> protocole** de l'instance.  
**(Ne pas remplir cette page de présentation** si vous déposez une proposition de protocole de l'instance ou un protocole de l'instance modifié.)
  2. Veuillez placer cette page devant le protocole de l'instance (avant la page 1) et les brocher ensemble, le cas échéant.
- 

Pour chaque question, vous devez cocher une réponse, soit OUI ou NON.  
L'absence de choix sera réputée être une réponse OUI.

<b>Les parties demandent une suspension de l'instance :</b> (ligne 4 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Les parties demandent une prolongation de délai :</b> (ligne 6 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Les parties prévoient produire plus de six expertises :</b> (lignes 40 à 43 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Une partie (défenderesse, tierce intervenante, appelée) entend présenter une demande pour être autorisée de produire une défense écrite :</b> (ligne 33 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Les parties prévoient procéder à plus de six interrogatoires préalables :</b> (lignes 47 et 48 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Les parties prévoient tenir des interrogatoires dont la durée est non-conforme à l'article 229 C.p.c. :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le protocole n'est pas signé par les parties ou ne leur a pas été notifié :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

N° de dossier : 500-06-000777-157

**Martin Robichaud**

-et-

Toutes les personnes physiques ayant acquis au Québec d'Intrawest ULC, ou de l'une de ses filiales ou sociétés liées, des points du Club Intrawest, à l'exception de celles qui s'en sont départis avant l'introduction, en 2007, d'un prix plancher de revente de ces points devant être respecté pour transférer les pleins avantages liés à ces points et à la participation au Club Intrawest

Partie demanderesse

c.

**Intrawest ULC**

Partie défenderesse

**PROTOCOLE DE L'INSTANCE**  
**Cour supérieure du Québec, division de Montréal**  
**(art. 148 C.p.c.)**

1.	Nature du litige : Action collective	
2.	Valeur de l'objet du litige : Indéterminée	
3.	Dernière date à laquelle la demande a été signifiée à toutes les parties :	20 juin 2018
4.	Toutes les parties demandent la suspension de l'instance afin de leur permettre de négocier une entente hors Cour (art. 156 C.p.c.) :  Pour une durée de : (le cas échéant, indiquer une suspension d'une durée maximale de 3 mois)  Si la demande est accueillie par le tribunal, l'instance serait donc suspendue jusqu'au :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON  <input type="checkbox"/> 1 mois <input type="checkbox"/> 2 mois <input type="checkbox"/> 3 mois
5.	Toutes les parties s'engagent à recourir à une conférence de règlement à l'amiable (art. 148, al. 2, 161 à 165 C.p.c.) :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
6.	Toutes les parties demandent la prolongation du délai pour la mise en état du dossier (art. 173 C.p.c.) :  Pour une durée de : (le cas échéant, indiquer un délai additionnel d'une durée maximale de 9 mois)  Si la demande est accueillie par le tribunal, le délai de six mois serait donc prolongé jusqu'au :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON  <input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 9 mois  Mise en état du dossier au plus tard le 28 février 2020

MOYENS PRÉLIMINAIRES		
7.	<b>Moyens déclinatoires</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
8.	<input type="checkbox"/> Renvoi au tribunal compétent ou rejet (art. 167 C.p.c.)	
9.	<input type="checkbox"/> Autre (avec référence à l'article C.p.c.) :	
10.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

11.	<b>Moyens d'irrecevabilité</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
12.	<input type="checkbox"/> En rejet (art. 168 C.p.c.) :	
13.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

14.	<b>Autres moyens préliminaires</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
15.	<input type="checkbox"/> Précisions sur (art. 169 C.p.c.) :	
16.	<input type="checkbox"/> Communication de documents (art. 169 C.p.c.) :	
17.	<input type="checkbox"/> Radiation d'allégations non pertinentes (art. 169 C.p.c.) :	
18.	<input type="checkbox"/> Requête pour cautionnement (art. 492 C.p.c.) :	
19.	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (indiquer la nature) : Requête pour permission d'interroger des tiers et/ou demande de commission rogatoire	30 août 2019
20.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) : demandeur	

21.	<b>Demande en vertu de l'article 51 C.p.c.</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
22.	<input type="checkbox"/> Demande en vertu de l'article 51 C.p.c.	
23.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

AUTRES PROCÉDURES		
24.	<b>Mesures de sauvegarde</b> (art. 169, al. 1 C.p.c.) :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
25.	<input type="checkbox"/> Demande pour mesures de sauvegarde	
26.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

27.	<b>Autres incidents procéduraux</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
		Date limite du dépôt
28.	<input type="checkbox"/> Modification d'un acte de procédure	
29.	<input type="checkbox"/> Décisions sur un point de droit	
30.	<input type="checkbox"/> Déclaration d'inhabilité	
31.	<input type="checkbox"/> Autre (indiquer la nature) :	
32.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

DÉFENSE		
33.	<p><b>En vertu de l'article 171 C.p.c., l'instance est régie par les règles de la défense orale. Malgré cela, toutes les parties demandent au tribunal l'autorisation que l'instance soit régie selon les règles de la défense écrite en raison des motifs suivants</b> (art. 148, al. 5 et 171 C.p.c.) (indiquer les motifs) :</p>  <p><b>En l'absence de demande d'autorisation pour une défense écrite, le défendeur doit énoncer ses moyens de défense orale</b> (art. 154 et 170, al. 2 C.p.c.) (indiquer les moyens) :</p> <p>Au plus tard le 15 mai 2019</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
34.	<b>Le défendeur entend produire une demande reconventionnelle</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
35.	Date limite pour le dépôt de la demande reconventionnelle	
36.	Date limite pour le dépôt de la défense reconventionnelle	
37.	<p><b>Les questions en litige</b> (art. 148 C.p.c.) :</p> <p>a) Intrawest a-t-elle usé de pratiques interdites de commerce à l'endroit des membres ?</p> <p>b) Les frais réclamés aux membres étaient-ils valides en regard de la LPC ?</p> <p>c) Le cas échéant, Intrawest doit-elle rembourser les frais aux membres ?</p> <p>d) Considérant les infractions d'Intrawest à la LPC, le cas échéant, les membres ont-ils droit à la réduction de leurs obligations quant à l'acquisition des Points ?</p> <p>e) Le cas échéant, à quelle hauteur s'évalue cette réduction ?</p> <p>f) Les membres ont-ils droit à l'octroi de dommages-intérêts punitifs en raison des infractions à la LPC commises par Intrawest ?</p> <p>g) Subsidiairement, les clauses qui gouvernent la possibilité pour un membre de mettre fin à sa relation contractuelle avec Intrawest et le comportement de cette dernière dans leur mise en œuvre ont-elles un caractère et des effets abusifs ?</p> <p>h) Quelle sont les réponses à ces questions à l'égard du représentant-demandeur spécifiquement ?</p>	
38.	<b>Intervention ou mise en cause d'un tiers</b> (art. 151 et 158, al. 4 C.p.c.)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
39.	Date limite pour l'intervention ou la mise en cause d'un tiers	<p>Le représentant-demandeur se réserve le droit de forcer l'intervention ou d'ajouter comme défendeur les entités responsables du Club Intrawest / Embarc / Diamond suivant le résultat des interrogatoires</p>

EXPERTISES		
40.	<p><b>Expertise(s) commune(s)</b> (art. 232 C.p.c.)</p> <p>Nature et nécessité de l'expertise commune :</p> <p>Motifs de refus d'expertise(s) commune(s) (art. 148, al. 4 C.p.c.) :</p> <p>Date limite pour le dépôt de l'expertise commune :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
41.	<p><b>Expertise(s) en demande</b> (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)</p> <p>Une ou deux expertise(s) portant sur la valeur des points et le montant de la réduction approprié du prix d'acquisition des points du club</p> <p>Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en demande :</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON  30 septembre 2019
42.	<p><b>Expertise(s) en défense</b> (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)</p> <p>Contre-expertise(s)</p> <p>Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en défense :</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON  13 décembre 2019
43.	<p><b>Expertise(s) du tiers ou mis en cause</b> (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)</p> <p>Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) par le tiers ou le mis en cause :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

INTERROGATOIRES										
44.	<p><b>Interrogatoire(s) préalable(s) à l'instruction par l'une ou l'autre des parties</b> (art. 148, al. 3, 158, al. 3 et 221 C.p.c.)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON								
45.	<p>Valeur de l'objet du litige inférieure à 100 000 \$ (art. 229 C.p.c.) :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON								
46.	<p>Les parties entendent soumettre avant l'interrogatoire les objections qu'elles anticipent (art. 228 C.p.c.) :</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON								
47.	<p><b>Nombre d'interrogatoire(s) avant défense</b></p>	1								
48.	<p><b>Nombre d'interrogatoire(s) après défense</b></p>	5 (ou 6)								
49.	<p>Noms des personnes à interroger par la demande :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Prénom et nom</th> <th>Date</th> <th>Heure</th> <th>Lieu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Eric Matzukama - Robert Reyes - Nick Galbraith - Mark Malone - Trevor Bruno - Gérard Bélanger (sujet au</td> <td>3, 4, 20, 21 juin 2019</td> <td>9 h 30</td> <td>Blakes</td> </tr> </tbody> </table>	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu	- Eric Matzukama - Robert Reyes - Nick Galbraith - Mark Malone - Trevor Bruno - Gérard Bélanger (sujet au	3, 4, 20, 21 juin 2019	9 h 30	Blakes	
Prénom et nom	Date	Heure	Lieu							
- Eric Matzukama - Robert Reyes - Nick Galbraith - Mark Malone - Trevor Bruno - Gérard Bélanger (sujet au	3, 4, 20, 21 juin 2019	9 h 30	Blakes							

	consentement d'Intrawest ou décision du tribunal)			
50.	Noms des personnes à interroger par la défense :			
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
	Martin Robichaud	19 mars 2019	14h00	Woods
51.	<b>Afin d'éviter la signification d'une citation à comparaître, les parties conviennent que dans un délai de 20 jours précédant la tenue d'un interrogatoire préalable, la partie qui interroge communiquera par écrit aux autres parties la liste détaillée de tous les documents que la partie interrogée devra avoir en sa possession lors de l'interrogatoire préalable.</b> Énumérer ci-après ces documents si les parties sont dès à présent en mesure de les identifier (une annexe de tous les documents peut être jointe au présent protocole) :			
	Prénom et nom	Documents		
	- Eric Matzukama - Robert Reyes - Nick Galbraith - Mark Malone - Trevor Bruno - Gérard Bélanger	Voir annexe (à être communiquée suivant la notification de la défense)		
52.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en demande (art. 227 C.p.c.)			15 janvier 2020
53.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en défense (art. 227 C.p.c.)			31 janvier 2020
54.	Date limite pour le dépôt des transcriptions par le mis en cause (art. 227 C.p.c.)			n/a
55.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228, al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en demande			45 jours suivants le dernier interrogatoire
56.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228, al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en défense			45 jours suivants le dernier interrogatoire
57.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en demande			15 avril 2019
58.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en défense			15 août 2019

PIÈCES		
	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 158 C.p.c.)	Date limite
59.	Dépôt des pièces en demande	Déjà communiquées; pièces additionnelles au plus tard le 30 septembre 2019
60.	Dépôt des pièces en défense	30 mai 2019; pièces additionnelles au

		plus tard le 13 décembre 2019
61.	Dépôt des pièces par le tiers, le mis en cause ou l'intervenant	n/a
62.	Liste des pièces admises par le demandeur : 15 janvier 2020	
63.	Liste des pièces admises par le défendeur : 13 décembre 2019	
	<b>Dépôt des déclarations écrites pour valoir témoignage</b>	Date limite
64.	Dépôt des déclarations écrites en demande	30 septembre 2019
65.	Dépôt des déclarations écrites pour en défense	13 décembre 2019

AUTRES		
66.	<b>Frais de justice</b> (art. 148, al. 1 et 339 C.p.c.)	
	• Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises) :	50 000,00 \$
	• Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises) :	50 000,00 \$
	• Évaluation des frais de justice des autres parties (incluant les expertises) :	n/a \$

67.	<b>Modes de notification que les parties entendent utiliser</b> (art. 109 à 140 et 148, al. 9 C.p.c.) :
	Courriel

68.	<b>Nomination d'un procureur au mineur ou au majeur inapte</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Si oui, nom du procureur proposé :	

N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Le 28 février 2019

Le 28 février 2019

*Woods s.e.n.c.r.l.*

**Me Sébastien Richemont**

**Me Eric Bédard**

Procureurs de la partie demanderesse

**Woods s.e.n.c.r.l.**

2000, av. McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Téléphone : 514-982-4545

Télécopieur : 514-284-2046

Courriels : notification@woods.qc.ca

srichemont@woods.qc.ca

ebedard@woods.qc.ca

*Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.*

**Me Francis Rouleau**

**Me Ariane Bisailon**

Procureur de la partie défenderesse

**Blake, Cassels & Graydon s.e.n.c.r.l.**

1, place Ville-Marie, bureau 3000

Montréal (Québec) H3B 4N8

Téléphone : 514-982-4016

Télécopieur : 514-982-4099

Courriel : francis.rouleau@blakes.com